

Lac Patrick

Bulletin de liaison

Site web: apelp.ca

Volume 21 no. 1 - avril 2014

ENSEMENCEMENT 2014

Pour une 14^e année, nous ensemencerons le lac au printemps prochain. C'est le voeu des membres présents à la dernière assemblée générale. Le CA de l'APELP prévoit consacrer un montant de 1500 \$ pour l'achat de truites grâce à vos cotisations, la contribution de la municipalité et le surplus des années passées. Ces chiffres sont disponibles sur notre site web.



Le comité de l'ensemencement prévoit la mise à l'eau de 700 à 800 truites mouchetées d'une longueur de 22 à 30 centimètres, ainsi que 40 à 50 grosses truites d'un poids d'un à 1,5 kg.

Cette année, à la demande des membres, la date de mise à l'eau des poissons ne sera pas divulguée.

Pour nous envoyer votre contribution, utilisez le coupon ci-joint et faites-le nous parvenir à l'adresse indiquée. Puisque cette contribution est tout à fait volontaire, nous comptons encore une fois sur votre générosité habituelle.

Par la même occasion, pourquoi ne pas en profiter pour nous envoyer votre cotisation de membre?

Merci encore, bonne saison de pêche et nous vous souhaitons d'être aussi chanceux que ce pêcheur!

ÉCHOS DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La dernière assemblée générale 2013 a eu lieu le 3 août dernier au restaurant La Maison bleue.

Quelque 26 personnes y ont assisté et nous les remercions de leur présence. C'était l'occasion pour les personnes présentes de rencontrer les membres du conseil d'administration de l'APELP et de discuter des enjeux environnementaux de notre lac.

Le conseil d'administration pour l'année 2013-2014 est composé des personnes suivantes: Normand Tessier, Pierre Lacombe, Carole Beaudoin, Michel Béland, Hilda Bleyer, Nicolas Charbonneau, Jacques Léonard et Michel Lamarre.

Vous pourrez lire le procès-verbal de l'assemblée sur notre site internet.

BULLETIN ÉLECTRONIQUE

Nous continuons à envoyer ce Bulletin via email. Les avantages d'utiliser internet sont:

- on utilise moins de papier;
- réduction des coûts d'impression et frais d'envoi par la poste;

Et sans compter l'économie de temps pour les personnes qui préparent ce Bulletin.

Il nous manque des adresses courriels.

Si vous ne l'avez pas encore fait, svp transmettre votre adresse courriel à Michel Lamarre à lamarre.michel@sympatico.ca ou par téléphone au 514-279-5626, 450-228-2916.

Si vous n'avez pas accès à internet, svp, contactez-nous et nous trouverons une façon de vous faire parvenir ce bulletin.

Merci de votre collaboration et bonne lecture.

LA MOULE ZÉBRÉE VOUS CONNAISSEZ?

Vous aimez votre lac. Vous êtes inquiets des catastrophes causées par les algues bleues? L'êtes-vous concernant la moule zébrée?



La moule zébrée agit comme un filtre en retirant

de l'eau les particules microscopiques, comme les algues. Après avoir consommé les algues, elle dépose ses excréments sur le lit des lacs. Cet engrais fournit des éléments nutritifs aux organismes benthiques et, par la suite, aux poissons qui s'en nourrissent. Son action sur la chaîne alimentaire peut paraître bénéfique, puisqu'elle clarifie l'eau et réduit la pollution, mais elle affame les espèces indigènes qui se nourrissent d'algues ce qui peut entraîner la mort de certaines espèces de poissons. Pour les embarcations motorisées, il n'existe pas encore de technique aussi efficace que le nettoyage à haute-pression à l'eau chaude. Nous vous recommandons fortement de faire vérifier et nettoyer votre bateau dans les lieux désignés par la municipalité d'Entrelacs. Pour ce qui est des canots et kayaks, un nettoyage avec un savon biodégradable semble être la solution la plus appropriée et la plus écologique.

Nous vous rappelons que ces consignes s'adressent également aux personnes qui viennent vous visiter avec leurs embarcations.

Merci d'avance pour votre vigilance !

À INSCRIRE À VOTRE AGENDA

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

le samedi 2 août 2014 à 9h00

Lieu à confirmer.

Le procès-verbal de l'assemblée 2013 est disponible sur notre site web

LES FOSSES SEPTIQUES

DOCUMENT DESTINÉ AUX PROPRIÉTAIRES DE DISPOSITIFS DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

GUIDE DE BONNES PRATIQUES

En tant que propriétaire d'une installation septique, vous devez respecter certaines obligations afin de répondre à la réglementation en vigueur. Une installation septique bien conçue, bien installée, utilisée et entretenue de façon adéquate voit sa durée de vie optimisée tout en assurant la protection de l'environnement. Il va sans dire qu'en plus d'entraîner des impacts négatifs sur l'environnement et une réduction de la valeur de votre propriété, une installation septique défectueuse, qui doit être réparée ou remplacée, engendrera d'importantes dépenses.

Afin de favoriser le bon fonctionnement de votre installation septique et d'augmenter sa durée de vie utile, de bonnes pratiques peuvent être adoptées. Ce document vous indique vos principales obligations, les actions que vous devez entreprendre et les comportements que vous devez éviter en tant que propriétaire et utilisateur d'un dispositif autonome de traitement des eaux usées.

OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

Les principales obligations du propriétaire d'une installation septique sont les suivantes :

o Obtenir un permis de sa municipalité préalablement à la construction de sa résidence, d'une chambre à coucher supplémentaire ou, dans le cas d'un autre bâtiment, préalablement à l'augmentation de la capacité d'exploitation ou d'opération de l'installation. Un permis doit aussi être obtenu avant la construction, la rénovation, la modification, la reconstruction, le déplacement ou l'agrandissement d'une installation septique;

o S'assurer de la mise aux normes de son installation septique par un professionnel si celle-ci est une source de nuisance ou de contamination, et ce, dans les plus brefs délais;

o Remplacer les pièces défectueuses ou dont la fin de vie utile est atteinte;

o Rendre accessible la fosse septique pour en effectuer la vidange;

o Voir à l'entretien de son installation septique lorsque la municipalité ne le prend pas en charge.

Lire l'article complet sur notre site web, sous la rubrique DOCUMENTS

EN VRAC

Le membership

En 2013, nous avons reçu 65 cotisations. Merci à toutes les personnes qui ont cotisé.

Votre contribution financière est essentielle à la survie de notre organisation. Vous pouvez dès maintenant nous faire parvenir votre cotisation 2014 au montant de 25\$. Veuillez utiliser le formulaire de cotisation ci-joint ou celui disponible sur notre site web. En même temps, si vous le souhaitez vous pouvez faire une contribution volontaire pour l'ensemencement.

Site web

Voici quelques statistiques sur la fréquentation de notre site web. Pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2013 nous avons eu la fréquentation suivante:

-visites: 355
-visiteurs uniques: 225
-nombre de pages vues: 1943
-pages vues par visite: 5,47
-durée moyenne d'une visite: 5'51"

Translation

If you can help to produce an English version of this newsletter, please let us know by dropping a mail at: lamarre.michel@sympatico.ca

PROTÉGER VOTRE LAC = PROTÉGER VOTRE INVESTISSEMENT

Saviez-vous qu'en plus d'être un danger pour votre santé et celle de vos proches, la présence d'algues bleues dans le Lac Patrick pourrait entraîner la baisse du prix de votre propriété ?

En effet, les acheteurs voulant acheter des propriétés sur les bords de lacs se renseignent désormais pour savoir s'il y a la présence d'algues bleues.

Afin de veiller au bien-être de ceux que vous aimez et également protéger votre investissement, vous trouverez ci-dessous quelques conseils judicieux.

Utiliser des savons et des détergents sans phosphate

Le phosphore est le principal responsable du développement des fleurs d'eau d'algues bleu-vert. Au quotidien, le phosphore se retrouve généralement sous forme de phosphates, notamment dans les détergents à lessive, à lave-vaisselle et dans les nettoyeurs tout usage. Les phosphates contenus dans ces produits parviennent tôt ou tard jusqu'à nos plans d'eau. Au moment de faire vos emplettes, choisissez des produits sans phosphates.



Entretien des installations septiques

Pour bien contrôler le phosphore, les installations septiques doivent être bien conçues et bien entretenues. Faites vidanger votre fosse régulièrement. Rappelez-vous : des installations septiques âgées ou mal entretenues pourraient contribuer à l'augmentation du phosphore et, donc, à la formation de fleurs d'eau d'algues bleu-vert.



Végétaliser les rives des lacs et des cours d'eau

La végétalisation est un geste simple qui permet de prévenir l'apparition de fleurs d'eau d'algues bleu-vert et de protéger la qualité de l'eau de votre lac ou rivière. Pour végétaliser vos rives, vous pouvez :

> cesser de tondre le gazon et laisser la nature suivre son cours;

> compléter la régénération naturelle en faisant certaines plantations;

> créer un aménagement composé principalement d'espèces indigènes, variées et adaptées aux rives.



Éviter d'utiliser des fertilisants

Les apports de phosphore aux milieux aquatiques peuvent provenir de différentes sources, dont les engrais épandus sur les sols ou les pelouses.

Dites adieu aux fertilisants et restreignez même l'utilisation d'engrais naturels, comme le compost, surtout si vous vivez près d'un cours d'eau ou d'un lac. Privilégiez la santé de l'eau au détriment de celle de votre pelouse.



MISE À JOUR DU CODE D'ÉTHIQUE

Les résidents du lac Patrick se sont dotés d'un code d'éthique en 1999. Il avait alors été préparé par les membres du c.a. de l'APELP et approuvé par l'ensemble des résidents du lac lors de l'assemblée générale annuelle du 31 juillet 1999. Les membres du c.a. ont récemment révisé le code et déterminé qu'il était toujours d'actualité et ne nécessitait, pour le moment, aucun amendement majeur. Par contre, la page de présentation du code a été mise à jour afin de la rendre plus d'actualité. Nous y avons ajouté, entre autres, des commentaires sur les précautions à prendre pour ceux qui louent leur chalet et sur certains types d'embarcations qui n'étaient pas monnaie courante en 1999. Le tout dans l'optique de préserver la qualité de vie de l'ensemble des résidents. Nous vous invitons donc à lire le document sur notre site web. Profitez-en pour vous familiariser à nouveau avec le code d'éthique. Le mettre en pratique est le meilleur moyen de nous assurer à tous la pleine jouissance de notre merveilleux plan d'eau.